



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
15/04/2020

Dossier complet le :  
27/05/2020

N° d'enregistrement :  
2020-4654

### 1. Intitulé du projet

GAEC DES 4 VENTS - Unité de méthanisation agricole à Saint-Mars-du-Désert (44850), au lieu-dit "L'Auvrinière"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale GAEC DES 4 VENTS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Jean-Philippe BLOURDE

RCS / SIRET | 4 | 0 | 4 | | 7 | 0 | 3 | | 9 | 0 | 2 | | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 | | Forme juridique GAEC

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> : Emprise au sol du projet de 11 796 m <sup>2</sup>
ICPE 2781-1b	Inclusion de matières agricoles, pour un projet total de 71 t/j

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de méthanisation comprendra les ouvrages suivants :

- Un hangar couvert et compartimenté pour le stockage des fumiers bovins et volailles, et le stockage du digestat solide, d'une surface totale de 3984 m<sup>2</sup>. Il comprend le système de séparation de phase du digestat. Le hangar est couvert par une toiture monopente équipée de panneaux photovoltaïques (installation d'une puissance inférieure à 250 kWc)
  - Des silos de stockage (5 au total) pour les matières végétales (CIVE, méteil et maïs dérobé) d'une surface totale de 5 480 m<sup>2</sup>.
  - Une trémie de préstockage d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> dans un local couvert d'une surface de 300 m<sup>2</sup>.
  - Une préfosse de stockage des matières liquides (lisier et coproduits) d'une capacité utile totale de 196 m<sup>3</sup>.
  - Deux digesteurs avec un toit double membrane (pour le stockage de biogaz) d'une capacité utile unitaire de 3 348 m<sup>3</sup>.
  - Une fosse de stockage du digestat liquide avec une couverture simple membrane d'une capacité utile de 7 216 m<sup>3</sup>.
  - Un container pour le système d'épuration (surface de 25 m<sup>2</sup>) et container pour la chaudière (surface de 12 m<sup>2</sup> et puissance de la chaudière de 114 kW) et un local technique avec un bureau (surface de 18 m<sup>2</sup>)
  - Un container technique (une surface de 30 m<sup>2</sup>) avec les équipements nécessaires à la production de biogaz
- Il comprend également un pont-bascule, une réserve incendie, divers pompes et agitateurs, un bassin d'orage avec séparateur hydrocarbures, un poste d'injection GRDF et un transformateur

## 4.2 Objectifs du projet

Le GAEC DES 4 VENTS porte un projet local et agro-environnemental afin de produire de l'énergie renouvelable. L'objectif est le développement, la construction et l'exploitation technique et commerciale d'installation de valorisation de la biomasse par méthanisation destinées à la production et la vente de gaz sur le territoire géographique de SAINT-MARS-DU-DESERT (44). Le gisement est composé à 100 % d'effluents d'élevage et de matières végétales agricoles issus du GAEC. Il permet de valoriser les effluents d'élevage du GAEC et la production d'une énergie renouvelable (le biogaz produit et épuré sera injecté sur le réseau). La dégradation de la matière organique au cours de la méthanisation produit du biogaz. La production prévisionnelle annuelle de biogaz sera de 3 050 000 Nm<sup>3</sup>/an. Le biogaz contient 52 % de méthane (CH<sub>4</sub>). La production annuelle est donc de 1 590 000 Nm<sup>3</sup>/an de méthane. Le biométhane disponible pour l'injection est de 95 %. La quantité de biométhane injectée après épuration est estimée à 1 510 000 Nm<sup>3</sup>/an avec une capacité d'injection moyenne de 180 m<sup>3</sup>/h. Le biométhane injecté représente environ 95% du méthane produit, le reste étant consommé par la chaudière pour le chauffage des digesteurs ou torché (5%) pendant les opérations de grosse maintenance.

La quantité de matières entrantes est de 25 900 tonnes/an. Après perte de masse dû à la production de biogaz, la quantité de digestat brut produit par l'installation est estimée à 21 948 tonnes. Le projet permet la valorisation de près de 4 390 t de digestat solide et de 17558 tonnes de digestats liquides. Les digestats issus de l'unité de méthanisation seront conformes au cahier des charges de méthanisation agricole CDC DigAgri1 (arrêté du 13 juin 2017). Le respect de ce cahier des charges permet d'obtenir la dispense de réalisation d'un plan d'épandage. Le digestat sort du statut de déchets, c'est un produit homologué (voir annexe 9).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Terrassement des ouvrages, bâtiments et voiries pour ouvrages hydrauliques. Temps total de chantier : 14 mois

- Raccordement au réseau public de gaz. Le raccordement s'effectuera le long de la route départementale n°78 vers le lieu-dit "Beauchêne", sur la commune de Saint-Mars-du-Désert. Il s'effectuera sur une longueur de 2 km. Il longe la route communale en direction du lieu-dit "La Valinière" vers le Nord-Est sur environ 600 m. Puis il longera la voie communale vers le Sud-Ouest sur 1400 m environ, pour se raccorder au réseau public le long de la route départementale n°78 vers le lieu-dit "Beauchêne". Une carte du projet de raccordement est jointe en annexe 4.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation du site en continu sur 15 ans minimum

Epandage du digestat pendant l'exploitation du site : le digestat sort du statut de déchets, il sera conforme aux cahier des charges de méthanisation agricole CDC DigAgri1 (arrêté du 13 juin 2017). Le responsable de la mise sur le marché du digestat est l'exploitant de l'unité de méthanisation dont il est issu. Néanmoins, une fois commercialisé, le stockage et l'utilisation du digestat sont de la responsabilité de l'utilisateur.

Le plan d'épandage du GAEC DES 4 VENTS est joint en annexe 10.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nous souhaitons confirmer et suivre la procédure d'Enregistrement prévue pour l'unité de méthanisation au titre de la rubrique 2781-1b des ICPE

Le projet du GAEC DES 4 VENTS relève également de la rubrique loi sur l'eau (IOTA) 2.1.5.0 sous le régime de la déclaration (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha) : 2,6 ha de surface projetée. Cette déclaration IOTA est intégrée dans la demande d'enregistrement au titre des ICPE.

Le projet fait également l'objet d'une demande de permis de construire (voir extrait en annexe 11)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface employée	2,6 ha
Hauteur maximale de la construction la plus haute (voir annexe 11)	14,55 mètres
Tonnage entrée du projet	71 tonnes par jour
Digestat solide homologué produit par l'exploitation	4390 tonnes par an
Digestat liquide homologué produit par l'exploitation	17558 tonnes par an
Longueur de raccordement au réseau public du gaz	2 km

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu du site du projet :  
L'AUVRINIÈRE  
44850 SAINT-MARS-DU-DESERT

Lieu de raccordement :  
sur la RD n°78,  
lieu-dit "Beauchêne"  
44850 SAINT-MARS-DU-DESERT

Lieu d'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS :  
Communes de SAINT-MARS-DU-DESERT, MAUVES-SUR-LOIRE, LE CELLIER, LIGNE  
Le reste sera fonction des utilisateurs de digestat

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 26 ' 05 " O Lat. 47 ° 21 ' 22 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type I "MARAIS ENDIGUÉS DE SAINT-MARS ET PETIT-MARS" et la ZNIEFF de type 2 "VALLEE ET MARAIS DE L'ERDRE". Elles se situent toutes 2, à plus de 1,6 km à l'Ouest du projet. Le raccordement est en dehors du périmètre des ZNIEFF. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait seulement sur des parcelles agricoles, conformément à la réglementation en vigueur.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 5 km de la "Tourbière de Lognes" à Sucé-sur-Erdre. Elle fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope. Le raccordement est en dehors du périmètre des arrêtés de protection de biotope. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait seulement sur des parcelles agricoles, conformément à la réglementation en vigueur.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à plus de 5,6 km au Sud . Il s'agit du Château de Launay à Sucé-sur-Erdre (44) .

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe sur une parcelle agricole, éloignée des zones humides. Il se situe en dehors des zones de présomption de zone humide (indiquées dans le document d'urbanisme de la commune). Le raccordement se fait le long du réseau routier, en dehors des zones humides. Il n'y a pas d'épandage du digestat en zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des périmètres de protection des captages AEP de Mazerolles. Les périmètres couvrent une partie du territoire de Saint Mars du Désert et des communes voisines. Ils sont toutefois limités aux espaces de marais, les marais de Mazerolles, situés à plus 1,6 km à l'Ouest du site projet. Le raccordement est en dehors des périmètres du captage. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait seulement sur des parcelles agricoles, en dehors des périmètres de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à plus de 4,2 km à l'Ouest (Site de la Vallée de l'Erdre à Sucé-sur-Edre).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches se situent à plus de 1,7 km à l'Ouest du site du projet. Il s'agit des zones référencées FR5212004 et FR5200624, toutes deux nommées "MARAIS DE L'ERDRE". Le raccordement s'effectuera hors zone Natura 2000. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait hors zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à plus de 6,6 km à l'Ouest (Site de la Vallée de l'Erdre à Sucé-sur-Edre).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau potable par un forage privé (propriété du GAEC) seulement pour l'aire de lavage des camions et les locaux sociaux mis à disposition des salariés, des représentants du GAEC DES 4 VENTS et des éventuels visiteurs. La consommation sera très faible avec un prélèvement inférieur à 500 m3 par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une parcelle agricole, éloigné de tout patrimoine naturel. Il ne présente pas d'enjeu écologique particulier. Il n'impacte pas de haies ou d'alignement d'arbres remarquables à protéger, ni d'espace boisé classé, et est éloigné des cours d'eau et plans d'eau. Le raccordement s'effectuera sur un tronçon d'environ 2 km de longueur. Il longera le réseau routier existant, afin de ne pas impacter la biodiversité existante. L'épandage du digestat est une activité agricole, pleinement inscrit dans le milieu agricole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 1,7 km des zones Natura 2000 les plus proches. Situé en amont de la zone Natura 2000, les eaux pluviales rejetées par le projet sont traitées avec un bassin d'orage et un séparateur à hydrocarbures. Il n'y a pas de rejets d'effluents au milieu naturel. Le digestat produit est valorisé comme engrais et répondra au cahier des charges Dig-Agri1. Par précaution, il n'y aura pas d'épandage de digestats sur les parcelles du GAEC DES 4 VENTS situées en zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-Le projet est éloigné des zones pré-citées. Il est entouré de : Au Nord, voie communale et parcelles agricoles, A l'Est, parcelles agricoles et habitations tiers (la plus proche à plus de 100 m) Au Sud, parcelles agricoles et boisement A l'Ouest, bâtiments agricoles et habitation, propriété du GAEC DES 4 VENTS Le raccordement s'effectuera le long du réseau routier, habitats à très faible valeur patrimoniale. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait sur des parcelles agricoles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'une parcelle agricole de 2,6 ha. Le projet est pleinement à vocation agricole (apport d'intrants agricoles) et porté par une exploitation agricole. Le raccordement s'effectuera le long du réseau routier, habitats à très faible valeur patrimoniale. L'épandage du digestat sur les terres du GAEC DES 4 VENTS se fait sur des parcelles agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. nomenclature 2781 et dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2781-1b des ICPE Les mesures de prévention des risques seront détaillées dans le dossier de demande d'enregistrement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les produits sortants du site sont du biogaz épuré conformément aux normes réglementaires, du digestat brut ayant subi une séparation de phase (digestat liquide et digestat solide), valorisé comme un produit. Un dossier de demande d'agrément sanitaire sera réalisé, conformément à la réglementation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu dans le cadre du projet de méthanisation, la circulation du personnel, la livraison des intrants et l'expédition de digestat. Le flux des véhicules liés à la présence de personnel et aux intervenants extérieurs est estimée à 2 véhicules légers par jour ouvré, et 1 véhicule les week-ends et jours fériés. Le flux des camions/engins agricoles est estimé à 38 engins par semaine en moyenne sur l'année, soit 8 camions en moyenne par jour ouvré. Une part du flux est déjà générée par l'activité agricole du GAEC.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations pouvant générer du bruit sur le site sont effectuées pendant la journée entre 7 H et 22 H. La chaudière et l'épurateur sont installés dans des locaux entièrement insonorisés et en permanence clos. Le compresseur du biogaz sera équipé d'un capot d'insonorisation. Ce sera l'équipement le plus bruyant du site (mesures détaillées dans le dossier de demande d'enregistrement).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les silos contiennent des matières végétales, faiblement odorantes. Les fumiers, sont stockés dans un hangar couvert. Les lisiers sont stockés dans une cuve fermée et couverte.</p> <p>Les ouvrages de méthanisation sont fermés et couverts. Le biogaz n'émet pas d'odeur lors de sa combustion. Le digestat épandu est désodorisé par rapport à un lisier brut.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de rejet de biogaz à l'air libre en fonctionnement normal (voir détails dans le dossier de demande d'enregistrement), les seuls rejets concernent le dioxyde de carbone issu de l'épuration ou de la combustion du biogaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales "propres" (voiries et toitures) sont collectées puis restituées au milieu naturel le plus proche (fossés longeant le site) après traitement dans un bassin tampon et un séparateur à hydrocarbures.</p> <p>Les eaux pluviales étant collectées séparément, elles ne sont et ne seront pas mélangées avec les déjections. Les jus de silos, les eaux issus de l'aire de lavage et des zones de chargement sont collectés et intégrés en méthanisation</p> <p>Il n'y a pas de rejets d'effluents au milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le digestat (liquide et solide) est valorisé comme un produit conformément au cahier des charges de l'arrêté ministériel du 13 juin 2017.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets d'huiles (moteur et filtres à huile) sont repris par le fournisseur.</p> <p>Les déchets types : emballages, plastiques, sont stockés dans des conditions ne présentant pas de risques (prévention des envols, infiltrations dans le sol, odeurs) pour les populations avoisinantes humaines et animales et l'environnement.</p> <p>Ils sont éliminés ou recyclés conformément à la réglementation en vigueur</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux photos jointes en annexe 3 montrent le site dans l'environnement proche et le paysage lointain. Elles datent de fin novembre 2019, leur localisation est indiquée sur le plan du projet en annexe 4 et le plan des abords en annexe 5. Les constructions sont regroupées ce qui permet de limiter l'impact. Elles sont dans la continuité des bâtiments existants du GAEC DES 4 VENTS. Les matériaux retenus sont de couleurs discrètes (vert, gris, bardage tôle, etc.). La végétation environnante (haies et boisements) filtrent les vues du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'unité de méthanisation du GAEC DES 4 VENTS est destinée à recevoir les substrats de sa propre exploitation et d'exploitations agricoles voisines. Les matières sont à 100% d'origine agricole et issues d'exploitations agricoles locales. Les matières traitées seront les suivantes :

- Lisiers bovins : 8 000 tonnes
- Fumiers bovins et fumiers de volailles : 900 tonnes
- CIVE et maïs dérobé : 13 500 tonnes
- Méteil : 3 500 tonnes

Les lisiers, fumiers bovins et matières végétales agricoles proviennent de l'exploitation du GAEC DES 4 VENTS et les fumiers de volailles d'une exploitation voisine. Le rayon d'approvisionnement est inférieur à 10 km. L'ensemble de ces flux correspond à un trafic existant et l'augmentation potentielle induite est largement compensée par la production de gaz renouvelable.

L'ensemble des aspects Méthanisation sont classiques et traités par le dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2781-1b des ICPE. Toutes les mesures sont prises par l'exploitant en matière d'intégration dans le paysage, de réduction des nuisances sonores, de réduction des nuisances olfactives, de protection de la qualité des eaux et des sols, de protection de la qualité de l'air, de sécurité et de transport. Le GAEC DES 4 VENTS s'engage à ne pas épandre de digestat en zone Natura 2000

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du GAEC DES 4 VENTS est une unité de méthanisation agricole, inscrite dans le milieu agricole . Le site d'implantation de l'unité de méthanisation se situe sur une parcelle agricole. Ce site a été choisi pour différentes raisons : Zone constructible pour une unité de méthanisation agricole vis-à-vis du règlement d'urbanisme de la commune de SAINT-MARS-DU-DESERT ; Zone en milieu agricole, située à proximité des installations d'élevage existantes du GAEC DES 4 VENTS facilitant l'exploitation du site ; Zone éloignée du patrimoine naturel ; Zone permettant une optimisation de l'emprise foncière consacrée à ce projet ; Zone aisément accessible, le long d'une voie communale ; Zone à proximité du réseau public de gaz pour l'injection.

Au regard du dossier de demande d'enregistrement en cours, l'évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un synoptique du projet de méthanisation est joint en annexe 7. Un schéma de la gestion des eaux prévues sur le projet est joint en annexe 8. il montre l'absence de rejet d'effluents au milieu naturel et le traitement des eaux pluviales. Le digestat produit est homologué et n'est plus un effluents. La conformité au cahier des charges est démontré en annexe 9. L'extrait du plan d'épandage du GAEC DES 4 VENTS EST JOINT en annexe 10. L'extrait de la demande de permis de construire est jointe en annexe 11.

## 9. Engagement et signature

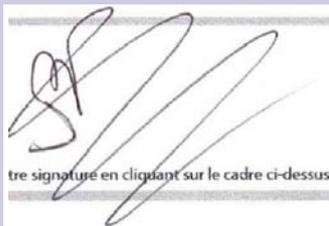
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Mars-du-Désert

le, 25/05/2020

Signature



tre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**GAEC des 4 Vents**  
106 l'Auvrinière  
44850 Saint Mars du Désert  
MM. Blourde J. Pierre - J. Philippe  
06 08 42 15 38 - 06 74 92 72 99  
Siret: 404.703.902.00027 - capital 21 300€  
TVA: FR63 404 703 902